



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Jocelyne CABANAL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°38
20 juillet 2018

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

96% des salariés protégés collectivement

La généralisation de la complémentaire santé d'entreprise à l'ensemble des salariés, entrée en vigueur en 2016, et fortement portée par la CFDT, est réussie.

Dans son étude de juillet, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) montre que **96% des salariés ont une couverture collective de santé**. Avant la mise en place de ce dispositif, il existait des disparités de couverture et de prise en charge de la cotisation entre les petites et grandes entreprises, les secteurs d'activité et les catégories professionnelles. Ces disparités ont aujourd'hui régressé. **Ainsi les salariés bénéficient d'une protection dont la cotisation est prise en charge à au moins 50% par leur employeur (58% en moyenne).**

La CFDT a fait de la couverture santé des petites et moyennes entreprises, une priorité. Si un quart des très petites entreprises (entre 1 et 5 salariés) ne proposent pas encore de complémentaire santé, pour diverses raisons, le taux d'équipement a doublé. Les entreprises de 5 à 49 salariés sont plus de 90% à proposer une complémentaires santé (98% pour les plus de 50 salariés).

Comme la CFDT l'avait affirmé **le niveau de protection est aussi de bonne qualité** puisque dans la moyenne du contrat responsable. **Ce bilan positif participe à la qualité de vie des salariés.**

Pour la CFDT, l'étape suivante doit être la couverture des fonctionnaires, des salariés de particuliers employeurs et des personnes en dehors de l'emploi. Elle s'engagera pleinement pour y parvenir.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante